BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4114

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

789 531 084 RCS Nanterre.
SURPRIZEMI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 12241.37 EUR.
Adresse : 2, Rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION WEBEDIA Société anonyme à conseil d'administration Au capital de : 6 159 526,68 EUR Siège social 2 Rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret N° RCS 501 106 520 RCS Nanterre, est société absorbante SURPRIZEMI Société par actions simplifiée Au capital de : 12 241,37 EUR Siège social 2 Rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret N° RCS 789 531 084 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 534 875 € passif : 27 829 580 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Compte tenu de la détention par la société absorbante, de l'intégralité des titres composant le capital de la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II, 3° du code de commerce, il ne sera procédé à aucune émission d'action nouvelle de la société absorbante et il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. En conséquence la société absorbante ne procèdera pas à l'augmentation de son capital. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La différence négative entre d'un part le montant de l'actif net transmis par la société absorbée, soit -27 294 705€ et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans les écritures de la société absorbante, soit 1€, s'élève à -27 294 706€ et constitue un mali de fusion. Date du projet : 24/07/2024 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 25/07/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société SURPRIZEMI et au nom de la société WEBEDIA.